

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 14 décembre 2021, le règlement suivant :

RCA21-14013 : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial du Petit-Maghreb pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 15 décembre 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
